



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.35

26 octobre 1988

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 35e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 24 octobre 1988, à 10 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)  
puis : M. DLAMINI (Swaziland)  
(Vice-Président)

Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité [148]

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : [16] (suite)

a) Election de membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement : projet de décision

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR

SAUVEGARDE DU CLIMAT, PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Les membres se rappelleront qu'à sa troisième séance plénière, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, qu'avant que la Deuxième Commission soit saisie du point 148 de l'ordre du jour, "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité", ce point serait d'abord examiné en séance plénière de l'Assemblée générale.

En conséquence, et conformément à cette décision, cette question sera examinée à la présente séance.

M. TABONE (Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, le représentant de mon pays vous a déjà adressé ses félicitations à l'occasion de votre élection, mais je voudrais les réitérer en mon nom personnel, sachant que sous votre direction les travaux de l'Assemblée générale continueront de se dérouler avec la même efficacité.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée générale afin de présenter officiellement le point intitulé "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité". Pour mon gouvernement, la tenue de la présente séance plénière aux fins spécifiques d'examiner ce point de l'ordre du jour est un rare privilège qui renforce encore sa volonté de contribuer dans la mesure de ses moyens limités aux travaux considérables entrepris par les Nations Unies pour promouvoir la paix internationale et la coopération pour le bien-être de l'humanité.

Il y a un peu plus de 20 ans, en 1967, Malte, Etat nouvellement indépendant, avait proposé l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé "Examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans, ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle et l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité". Comme vous le savez, cette initiative a abouti à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a promulgué une constitution générale réglementant l'utilisation des océans par l'humanité - la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer.

En 1969, Malte a proposé une fois de plus l'inscription à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies d'un point intitulé "Question des personnes âgées et des vieillards". La proposition maltaise a été acceptée et examinée ensuite par la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Cette initiative, qui a sensibilisé la conscience mondiale au problème du vieillissement, a abouti à l'adoption, en 1982, du Plan international d'action de Vienne sur le vieillissement, élaboré alors qu'un représentant maltais assumait la présidence du Comité plénier de l'Assemblée générale. Cette année a été créée à Malte l'Institut international sur le vieillissement, inauguré par le Secrétaire général.

M. Tabone (Malte)

Ces deux initiatives prises par le Gouvernement maltais, auxquelles j'ai eu le privilège de participer en tant que membre du gouvernement, ont suscité d'abord la surprise, voire la suspicion dans l'esprit de certaines délégations. Il leur a été difficile de comprendre comment l'un des plus petits membres de la communauté internationale - quelques années seulement après son indépendance - pouvait prendre de telles initiatives de son propre chef. En ce qui concerne l'initiative de 1967 par exemple, une éminente personnalité a demandé publiquement si Malte se faisait l'écho d'un autre Etat.

Il semble pertinent de répéter ce qu'a répondu alors M. Pardo, l'Ambassadeur de Malte auprès des Nations Unies :

"Notre proposition a été formulée sans bénéficier de l'avis d'aucun autre pays, et je puis dire catégoriquement que nous ne nous faisons l'écho d'aucun Etat et que personne n'a poussé le Gouvernement maltais à prendre cette initiative."

J'ai pensé qu'il était indispensable de rappeler cela au début de mon intervention parce que cette déclaration catégorique de notre représentant en 1967 s'applique également à la dernière initiative maltaise concernant la "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité".

Malte est décidée à jouer un rôle constructif dans les activités importantes que les Nations Unies entreprennent au nom de l'humanité. Nous sommes conscients que pour être efficaces les Nations Unies dépendent de l'appui sans réserve des grandes puissances. Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que les petits Etats peuvent également offrir une contribution valable aux travaux et aux efforts menés par les Nations Unies. Nous estimons qu'il existe un domaine où les petits Etats comme le mien peuvent jouer un rôle vital : ils peuvent s'employer à tenir les Nations Unies au courant des besoins croissants et changeants de l'humanité. Les petits Etats, du fait peut-être de leur taille et de l'absence d'intérêts partisans majeurs, peuvent réagir plus rapidement aux problèmes naissants auxquels le monde fait face. Ainsi, ils peuvent refléter la conscience de l'humanité en présentant en toute liberté des idées et en faisant des démarches susceptibles d'aider les Nations Unies à "suivre l'évolution rapide de la situation de l'homme à travers le monde", comme l'a noté le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar lorsqu'il a inauguré l'Institut international sur le vieillissement à Malte, créé avec le concours des Nations Unies. Ce rôle catalyseur ressort clairement des

M. Tabone (Malte)

initiatives prises par Malte en 1967 et en 1969 qui, dans chaque cas, ont abouti à une déclaration importante adoptée par consensus universel.

Le gouvernement a décidé d'agir à cette session de l'Assemblée générale compte tenu de la nécessité urgente de sauvegarder dans l'intérêt de l'humanité le climat en le préservant des changements négatifs provoqués par l'homme. Le monde entier doit reconnaître le droit fondamental de chaque être humain de jouir d'un climat de nature à maintenir la vie dans les meilleures conditions possibles. Comme Sir Crispin Tickell l'a fait observer dans son étude remarquable et lucide, "Climatic change and world affairs" (University Press 1986) : "Le climat est une condition de la vie. Nous sommes tous tributaires de ses caprices. Lorsqu'il change, nous aussi devons changer".

En effet, il est largement reconnu que ces dernières années, le climat s'est modifié par suite des diverses activités des êtres humains qui habitent la planète Terre - quelque cinq milliards d'entre eux. Ces activités perturbent gravement l'équilibre de la nature. Il est indispensable de modifier notre attitude et notre approche à l'égard du climat pour limiter ou éliminer tout effet nocif provoqué par nos activités. Contrairement à ce qu'il en était pour les générations précédentes, le climat ne nous est pas acquis. Les changements climatiques, et notamment le réchauffement général, risquent de menacer l'existence même de la vie sur terre. Si l'on ne prend pas des mesures urgentes au niveau mondial, ces changements pourraient fort bien entraîner des dégâts irréversibles.

Des concentrations croissantes de "gas de serre", notamment l'oxyde de carbone, produit essentiellement par la combustion des carburants fossiles, sont susceptibles de produire un réchauffement sensible du climat. Ces gas, dont la concentration dans l'atmosphère s'accroît rapidement, absorbent davantage de radiation de la terre et en renvoie une plus grande quantité sur la terre. Cette énergie, qui devrait au contraire s'échapper sans effets nocifs dans l'espace contribue déjà à accroître la température à la surface de la terre.

M. Tabone (Malte)

Si ce processus n'est pas enravé, l'effet de serre - amplifié par un déboisement massif et des changements dans l'utilisation des terres - contribuera à une augmentation effrayante de la température mondiale moyenne, entraînant des changements de climat majeurs. Il serait présomptueux pour moi d'essayer de donner des prévisions précises et complètes des effets que les changements climatiques pourraient avoir sur la vie sur Terre. Néanmoins, il y a, je crois, suffisamment de preuves scientifiques fondées pour montrer que certaines conséquences catastrophiques pourraient s'ensuivre. D'ici le milieu du siècle prochain, la Terre, d'après les prévisions scientifiques actuelles, connaîtra une augmentation de température qui pourrait avoir de graves répercussions sur l'agriculture, la gestion des ressources en eaux et certaines activités socio-économiques sensibles au climat. L'augmentation de la température des eaux de mer pourrait avoir des effets négatifs sur le bien-être des communautés côtières ainsi que sur la vie marine.

L'humanité est également menacée par le problème de l'épuisement de la couche d'ozone, causé essentiellement par l'émission de chlorofluorocarbones. Ces émissions, dans certaines circonstances, réduisent la couche d'ozone qui entoure le globe et le protège contre un bombardement solaire excessif en rayons ultra-violet, entraînant de graves conséquences, comme un accroissement des incidences du cancer de la peau et des cataractes ainsi qu'une baisse dans le rendement de certaines cultures et des effets néfastes sur la vie végétale. De plus, des modifications dans la répartition de l'ozone, qui est lui-même un gaz de serre, pourraient affecter la température moyenne de la Terre en augmentant, par exemple, l'ozone troposphérique et en réduisant l'ozone stratosphérique.

Devant ces phénomènes et d'autres encore, il est essentiel que l'on prenne des mesures à l'échelon mondial pour faire en sorte que notre planète continue d'être en mesure d'assurer la vie. Nous pensons que l'adoption de la Convention de Vienne de 1985 pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole connexe de Montréal de 1987 sur les substances qui épuisent la couche d'ozone constituent des étapes importantes dans la gestion d'un problème mondial avant que celui-ci ne cause des dommages irréparables pour l'être humain.

Personne, ici ou ailleurs, ne souhaite voir le climat se détériorer du fait de l'homme jusqu'à un point de non-retour. Une telle déclaration est peut-être appropriée compte tenu des récentes expériences qui ont suivi l'application de

M. Tabone (Malte)

découvertes spectaculaires dans différents domaines scientifiques où le désir d'être le premier à exploiter les avantages de telles découvertes conduit le monde vers les difficultés considérables que suscitent l'élimination des déchets radioactifs et toxiques et les effets à long terme de certaines drogues.

On reconnaît que les phénomènes qui entraînent des changements climatiques et la mesure dans laquelle ils sont affectés par des processus imputables à l'homme ne sont toujours pas suffisamment connus. On reconnaît également que davantage de recherches fondamentales doivent être menées dans les régions où la géosphère, y compris l'atmosphère, les océans et les habitats terrestres, interagit avec la biosphère.

Nous sommes encouragés par les recherches et les travaux précieux déjà menés sur les changements climatiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Au sein du système des Nations Unies, des travaux importants ont été réalisés, notamment par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM). La Conférence mondiale sur le climat de 1979 et le Programme mondial sur le climat, créés par le huitième Congrès météorologique mondial sont des jalons importants dans les efforts internationaux visant à établir une compréhension générale du système climatique mondial. Nous notons que, même si un certain nombre d'autres institutions des Nations Unies participent à ces efforts il n'existe toujours pas de coordination efficace dans tous les travaux menés dans le système des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous pensons, cependant, que la Réunion consultative des chefs d'organes et d'organismes des Nations Unies sur les questions de l'environnement, tenue en juillet dernier, où une grande attention a été consacrée aux changements climatiques constitue un pas dans la bonne direction. Un tel processus consultatif devrait s'étendre à tous les organismes intéressés du système des Nations Unies.

Nous accueillons avec satisfaction la constitution d'un groupe intergouvernemental sur les changements climatiques qui doit se réunir en novembre 1988 aux travaux duquel Malte a l'intention de participer pleinement.

Malte attend avec intérêt la convocation de la deuxième conférence mondiale sur le climat. Cette importante conférence devrait passer en revue tous les aspects du Programme mondial sur le climat et mettre l'accent sur les avantages socio-économiques du climat, en particulier dans les pays en développement.

M. Tabone (Malte)

De précieux travaux sont également menés en dehors des Nations Unies. Le Conseil international des syndicats scientifiques a été à l'avant-garde de l'étude scientifique du système climatique mondial. L'Institut Beijer a organisé un certain nombre de réunions très importantes pour mettre au point des politiques de nature à faire face aux changements climatiques. Le Centre de recherche de Woods Hole, dans le Massachusetts, a organisé en septembre dernier un important colloque sur les changements climatiques mondiaux. Le Commonwealth a créé un groupe d'experts des changements climatiques et de la hausse du niveau des mers qui doit faire rapport aux chefs de gouvernement lorsqu'ils se réuniront à Kuala Lumpur en 1989. Nous pensons également qu'il est nécessaire d'évoquer la Conférence Villach de 1985, les Colloques Villach et Bellagio de 1987 sur la mise au point de politiques pour faire face aux changements climatiques, la Conférence internationale tenue à Toronto en juin dernier sur "Le changement atmosphérique : incidences sur la sécurité mondiale" et la prochaine conférence sur "Le climat et le développement" qui doit avoir lieu à Hambourg. De telles conférences internationales devraient avoir un impact majeur sur la mise au point de politiques pour faire face aux changements climatiques et contribueront à alerter l'opinion publique dans les pays des Etats Membres.

Nous avons également été encouragés, au cours des dernières semaines, d'entendre de nombreuses délégations et des personnalités éminentes exprimer leur préoccupation devant le changement climatique et demander que des mesures soient prises en conséquence.

Néanmoins, nous pensons que le climat est tellement essentiel pour l'humanité qu'une stratégie globale et effective à l'échelon mondial s'impose d'urgence pour sauvegarder le climat dans l'intérêt de l'humanité. Etant donné l'ampleur du problème et le peu de ressources disponibles, nous devons nous assurer que les efforts qui sont actuellement déployés seront bien coordonnés.

Il est utile de rappeler à cet égard la déclaration impressionnante et éclairante du Premier Ministre de la Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. A son avis, l'incidence du changement climatique mondial au cours des prochaines décennies "pourrait être bien plus drastique pour l'humanité que toute autre situation, à l'exception de la guerre nucléaire."



M. Tabone (Malte)

C'est précisément parce que la question des changements climatiques est si étroitement liée à la question de la survie même de l'humanité que Malte a demandé que les Nations Unies mettent au point une stratégie pour assurer la protection du climat dans l'intérêt de notre génération et des générations futures.

Nous sommes fermement convaincus que la doctrine de patrimoine commun de l'humanité vaut pour les problèmes soulevés par le changement climatique. Le concept de patrimoine commun, qui remonte au XIXe siècle, a été proposé pour la première fois dans une enceinte internationale, sur l'initiative de Malte, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette notion a ensuite été incorporée dans deux instruments internationaux majeurs : l'Accord de 1979 régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes, qui déclare que la Lune et ses ressources naturelles sont le patrimoine commun de l'humanité; et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, qui déclare certaines régions des océans et leurs ressources patrimoine commun de l'humanité.

L'application des aspects pertinents du principe du patrimoine commun au climat reconnaîtrait l'une de ses caractéristiques fondamentales : le climat est l'une des rares conditions véritablement naturelles qui déterminent la vie sur Terre et qui sont donc parties intégrantes du patrimoine naturel de l'homme. La protection du système climatique mondial - qui comprend l'atmosphère, les océans, la terre ferme, y compris la végétation, et la cryosphère, qui tous ont des rapports réciproques complexes sur de longues périodes - est si essentielle et vitale pour l'existence même de l'homme qu'on ne peut laisser les Etats décider eux-mêmes unilatéralement, des mesures de préservation qui devraient être prises. Le droit fondamental de l'homme à la vie et la nécessité de protéger le climat comme l'une des conditions sine qua non de la vie humaine, ne peuvent être tributaires des frontières politiques et exigent donc une stratégie internationale qui transcende la souveraineté des Etats dans l'intérêt de cette génération et des générations futures.

La notion de patrimoine commun, qui a été jusqu'à présent acceptée et appliquée à la Lune et à certaines zones des fonds marins, entraîne des considérations de propriété ou d'ordre économique, assurant que l'humanité puisse profiter des retombées de l'exploitation des ressources desdites zones.

M. Tabone (Malte)

Par sa présente initiative, Malte propose l'extension de cette doctrine au climat, avec les modifications appropriées, comme l'une des conditions essentielles à la survie de l'homme sur la Terre. Nous reconnaissons que cette application diffère de celle qu'on trouve dans les deux autres cas, car elle n'entraîne pas, à proprement parler, de gains économiques directs, mais concerne la survie même de l'homme. Les changements climatiques sont une préoccupation commune de l'humanité, corollaire de la notion de patrimoine commun, et exigent une stratégie de protection dont l'application ne peut tenir compte des frontières politiques et doit nécessairement avoir comme objectif primordial le bien commun de l'humanité. Bref, ce que Malte propose aujourd'hui c'est l'élaboration et le développement de la notion de patrimoine commun de l'humanité pour l'appliquer à un nouveau domaine, celui des changements climatiques, notamment au réchauffement de la Terre.

Après avoir décrit la situation telle que nous la voyons, je me permettrai de faire quelques propositions.

Nous devons établir un équilibre entre les besoins à court et à long terme de l'humanité. En appliquant au climat la notion de préoccupation commune de l'humanité, on établit en fait que le climat est une ressource naturelle qui peut être utilisée par chaque Etat à l'intérieur de son territoire dans le processus de son développement social et économique mais, en même temps, qu'on ne peut le modifier artificiellement ou en abuser aux dépens ou au détriment de l'humanité.

Le Premier Ministre de Malte, Edward Fenech Adami, a observé dans son analyse de la doctrine du patrimoine commun :

"La philosophie du patrimoine commun s'oppose à ce qu'on laisse les choses au hasard et préconise la recherche et la consolidation de l'ordre là où, à première vue, semblent régner chaos et confusion."

Malte ne peut guère prétendre être le premier Etat à attirer l'attention des Nations Unies sur le problème des changements climatiques car, comme je l'ai déjà dit, des travaux très importants ont déjà été entrepris à ce sujet par le système des Nations Unies. Toutefois, Malte propose aujourd'hui à l'Assemblée générale qu'un mécanisme de coordination du haut niveau approprié - qui pourrait à mon avis être le Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques - agisse immédiatement pour passer en revue à un niveau interdisciplinaire l'état de la science du climat et le phénomène des changements climatiques en s'intéressant tout

M. Tabone (Malte)

particulièrement au réchauffement de la Terre et à ses répercussions socio-économiques. Malte va présenter une proposition concrète sous forme d'un projet de résolution qui sera soumis à la Deuxième Commission.

Malte s'attend que chaque Etat Membre l'appuie dans sa croisade pour sauvegarder le climat, car, comme le Secrétaire général l'a noté pertinemment dans son rapport à la présente session sur l'activité de l'Organisation, l'état de l'environnement de la Terre, qui inclut le climat, est :

"un problème qui devrait être le premier à susciter une réaction solidaire de toutes les nations. Il a toutefois atteint un stade où, faute d'une déontologie universelle et de la législation appropriée, il risque de semer la zizanie, avec toutes les incidences politiques qui en résulteraient."

(A/43/L. p. 19)

Nous sommes d'avis que toute stratégie concernant le changement climatique devra tenir compte des caractéristiques et des niveaux de développement des différentes régions du monde. Nous sommes sûrs que des mesures efficaces peuvent être prises par tous les Etats. Les Etats, par exemple, pourraient être encouragés à mettre au point des politiques qui favoriseraient la conservation de l'énergie afin de réduire ou d'éliminer certaines activités humaines qui ont des effets négatifs ou nocifs sur le climat. Certaines mesures devront être adoptées graduellement, compte tenu de la nécessité d'un développement continu et d'autres circonstances pertinentes.

Malte a commencé à toutes fins utiles, avec ses modestes moyens, de développer une conscience nationale des changements climatiques. Nous avons adhéré à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et signé le Protocole de Montréal qui s'y rattache. J'ai créé au sein de mon ministère un comité consultatif sur les changements climatiques placé sous la présidence de mon conseiller personnel et l'Université de Malte a créé un comité scientifique nanti d'un mandat approprié.

A côté de l'ampleur et des incidences du problème du changement climatique, les ressources pour la recherche et l'action sont relativement limitées. Nous devons donc éviter tout double emploi inutile et veiller à ce que ces ressources soient utilisées efficacement dans l'intérêt de tous. Nous sommes sûrs que notre initiative qui, justement, est lancée aujourd'hui, Journée des Nations Unies, contribuera à la réalisation de ces objectifs de la façon la plus efficace.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Nous nous félicitons que le Gouvernement maltais ait pris l'initiative de faire inscrire la question des changements climatiques à l'ordre du jour de l'actuelle Assemblée générale. J'ai beaucoup apprécié que le Ministre des affaires étrangères de Malte fasse allusion à mon livre sur le climat et en cite des extraits. En fait, je ne suis qu'une des très nombreuses personnes à reconnaître que les changements climatiques sont un problème d'une grande complexité et aux énormes conséquences. Mais ce n'est qu'un des problèmes affectant la santé future de notre planète.

Il y a longtemps que mon gouvernement s'inquiète de l'accumulation accélérée de gaz liés à l'effet de serre. A l'occasion d'un discours prononcé récemment devant la Royal Society de Londres - premier institut scientifique de Grande-Bretagne -, Mme Thatcher a dit sa crainte de voir le monde créer autour de lui un piège thermique susceptible de conduire à l'instabilité climatique. Elle a souligné qu'un réchauffement moyen d'un degré centigrade tous les 10 ans serait beaucoup plus que n'en pourrait supporter notre habitat naturel. Pareil réchauffement pourrait provoquer la fonte de la calotte glaciaire et, partant, une montée du niveau des océans de plusieurs pieds au cours du prochain siècle. Comme l'a dit sir Geoffrey Howe le mois dernier au cours du débat général à l'Assemblée, l'augmentation prévue de la température générale pourrait, au cours des prochaines décennies, avoir d'importantes répercussions sur la vie et la société humaine. Même les plus faibles variations pourraient avoir de graves conséquences dans un monde surpeuplé.

Le problème a deux causes principales : l'activité industrielle dans une partie du monde; l'utilisation et la gestion des terres partout ailleurs. Les problèmes les plus graves pour la société humaine que pourraient provoquer ces changements sont liés premièrement aux précipitations et à leur impact sur l'agriculture, la sylviculture et l'écologie naturelle; deuxièmement, et à plus long terme, à la montée du niveau des océans. L'impact qu'aurait un changement des précipitations varierait de toute évidence d'une région à l'autre. Les modèles actuels ne permettent pas de prévoir les conditions régionales et saisonnières. Mais même si les atouts climatiques étaient redistribués entre les différents pays, la pire des menaces serait les bouleversements dus aux changements eux-mêmes. Ces changements seraient particulièrement importants dans les zones agricoles marginales - en un mot, celles qui sont les moins préparées à y faire face, c'est-à-dire les régions pauvres.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Le niveau moyen des océans a déjà monté de quelque 10 à 15 cm depuis un siècle. Si cette tendance s'accélère, les régions basses du monde entier seront menacées. Dans des pays comme le Bangladesh, l'Egypte, les Maldives et les Pays-Bas, les conséquences d'une montée du niveau des océans pourraient être catastrophiques. Les régions basses de l'est de mon pays seraient menacées. De nombreux pays auraient à se doter de nouvelles protections côtières plus importantes, lorsque cela s'avérerait possible. Il va sans dire que cela drainerait d'énormes ressources économiques.

Il existe encore un grand nombre d'incertitudes à propos des tendances climatiques. Certains pays ont déjà entrepris des programmes de recherche scientifique approfondie. En Grande-Bretagne, un vaste programme de recherche scientifique est actuellement en cours à l'Office météorologique, qui est l'un des quatre centres mondiaux pour l'étude des changements climatiques par modélisation du climat mondial. Mon gouvernement multiplie ses efforts de recherche sur les conséquences du climat. Mais, à l'instar d'autres problèmes liés à l'environnement, les changements climatiques appellent une action internationale concertée. Nous attachons une importance particulière à la recherche coordonnée afin de réduire l'éventail actuel des incertitudes. Nous participons pleinement au Programme climatique mondial. Nous nous félicitons de la création d'un groupe intergouvernemental sur les changements climatiques par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil international des unions scientifiques. Le Groupe intergouvernemental, dont feront partie des savants britanniques, devra entreprendre une évaluation coordonnée du degré possible de réchauffement futur dû à l'effet de serre et ses conséquences pour le climat. Ce travail devrait servir de base à la politique internationale à l'avenir. Le Programme climatique mondial et le Groupe intergouvernemental sont les deux piliers des efforts internationaux pour faire face aux changements climatiques. Ils méritent l'appui sans réserve des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des instituts scientifiques de par le monde. Il va sans dire que nous ne voulons pas ajouter aux mécanismes déjà en place par crainte de provoquer la confusion et les doubles emplois.

Personne ne sait combien de temps il faudra à l'accumulation actuelle des gaz liés à l'effet de serre pour provoquer un réchauffement de la température. Certains pensent qu'on en voit déjà des signes apparents. Mais, avant même d'avoir

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

éliminé les incertitudes grâce à une recherche approfondie, il est certaines mesures à prendre qui, pensons-nous, mériteraient d'être appuyées par la communauté internationales. J'en mentionnerai trois.

Premièrement, celles liées aux chlorofluorocarbones. Les dommages que les chlorofluorocarbones ont causés à la couche d'ozone sont bien connus. Selon des estimations récentes, ces substances pourraient bien aussi être responsables d'au moins 30 % du réchauffement dû à l'effet de serre envisagé d'ici le milieu du siècle prochain. Le contrôle des chlorofluorocarbones convenu l'année dernière à Montréal représente un premier pas important, même si mon gouvernement a demandé récemment que ces mesures soient considérablement renforcées. Quoi qu'il en soit, cette première mesure, outre qu'elle sera bénéfique pour la couche d'ozone, permettra de limiter l'effet produit par ces gaz puissants liés à l'effet de serre. Nous attendons avec impatience l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1989, du Protocole de Montréal. Nous voudrions que le Protocole soit ratifié par le plus grand nombre d'Etats possible car, autrement, les chances d'arriver à l'avenir à des conventions internationales sur l'atmosphère seraient bien minces.

Ensuite, il y a les mesures liées au gaz carbonique dans l'atmosphère. Du reste, c'est là la principale cause du réchauffement dû à l'effet de serre. Les témoignages scientifiques concourent à en désigner la combustion de combustibles fossiles comme source principale. Il faut donc lutter contre ce genre d'émissions et cette lutte doit être le principal facteur de toute stratégie en vue de minimiser l'effet de serre. Les mesures coût-efficacité destinées à promouvoir une meilleure utilisation de l'énergie se justifient d'ores et déjà et il faut les encourager. Il convient à présent de mettre l'accent sur la fixation de prix réalistes pour l'énergie. Les remises accordées de temps à autre sur les combustibles fossiles pour appuyer d'autres politiques, si elles sont souhaitables en soi, font que l'on consomme plus de combustibles fossiles que cela n'est justifié d'un point de vue économique. La fixation de prix réalistes pour l'énergie aid. au développement économique de sources d'énergie renouvelables et favorise l'investissement au profit d'un meilleur rendement énergétique. L'application de mesures de ce type minimiserait les émissions de gaz carbonique, sans toutefois résoudre le problème.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Des mesures plus radicales pourraient donc devenir nécessaires. Nous devons examiner les politiques en matière d'énergie dans leur ensemble. Nous devons nous rappeler que l'énergie nucléaire, aujourd'hui la fission, demain peut-être la fusion, est une source potentielle énorme. Si elle pose des problèmes, d'autres sources d'énergie, et le charbon plus que tout autre, en posent aussi. Il existe également des possibilités de plus en plus grandes d'utiliser d'autres ressources renouvelables, telles que l'énergie solaire. Ni l'énergie nucléaire ni l'énergie solaire ne suscitent des gaz entraînant un effet de serre.

Enfin, il faut tenir compte de la déforestation, l'un des événements les plus tragiques de notre époque. Les pratiques suivies en ce qui concerne l'utilisation des terres ont été l'une des causes principales de l'augmentation de gaz carbonique dans l'atmosphère. L'augmentation initiale qui s'est produite dans les dernières décennies du XIXe siècle semble être le résultat de la déforestation dans les zones tempérées. L'accélération actuelle de la déforestation ailleurs dans le monde aggrave énormément la situation. Pour de nombreuses raisons, dont celle-ci n'en est qu'une, un effort international rapide est indispensable pour arrêter le gaspillage de ressources que représente la déforestation et pour gérer le stock des forêts du monde, qui diminue de plus en plus, dans l'intérêt non seulement des pays directement intéressés mais aussi de l'espèce humaine et de la vie même.

Les changements climatiques, qu'ils soient naturels ou artificiels, soulèvent des problèmes d'un genre que nul n'a jamais eu à affronter auparavant. Les Etats Membres et les peuples des Nations Unies doivent être pleinement saisis du problème. S'il y a jamais eu un problème mondial exigeant une réponse mondiale, c'est bien celui-ci. Il s'agit d'un problème qui nous touche tous, et nous devons unir nos efforts pour l'affronter. C'est là la raison d'être des Nations Unies. Selon nous, le climat ne devrait pas être considéré comme le patrimoine commun de l'humanité qui, en tant que concept, a une implication qui n'est pas pertinente dans ce cas, et dont l'histoire est malheureuse. Nous voyons plutôt le climat comme posant un défi plus grand, celui de notre responsabilité commune. La semaine dernière, Mme Thatcher a dit ce qui suit :

"Aucune génération n'a la mainmise sur cette terre. Tout ce que nous avons, c'est un viager accompagné d'un bail qui nous oblige à la rendre en bon état".

Mon pays a l'intention d'oeuvrer avec les autres pour remplir pleinement les obligations que comporte ce bail.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : En présentant cette question relative aux changements de climat, le Ministre des affaires étrangères de Malte a souligné une vérité fondamentale, à savoir que l'air que nous respirons, les eaux que nous utilisons, les terres sur lesquelles nous vivons, ne connaissent aucune frontière politique. La pollution ne saurait s'arrêter aux frontières; elle pénètre chez nos voisins, elle peut englober la planète, et ce qui se passe n'est pas simplement l'empoisonnement de notre air, de nos eaux et de nos terres, car même les activités non polluantes pourraient, à la longue, détruire notre précieux habitat.

Au cours des siècles l'humanité a dû lutter contre le pouvoir impitoyable des catastrophes naturelles, des inondations à la sécheresse, les appelant actes de Dieu ou de la nature. Mais lorsque nos propres actes modifient la nature, nous menaçons notre existence dans une mesure beaucoup plus grande que le pire des cataclysmes lui-même. Dans de nombreuses villes, des hommes sont malades et meurent à cause de la pollution de l'air. Cette même pollution épuise la couche d'ozone en réchauffant le globe par un effet de serre. Dans nos efforts en vue de récolter du bois et d'élargir notre espace vital, nous détruisons les forêts qui nous donnent de l'oxygène. Ainsi, là où, à un moment donné, tombait la pluie, règne la sécheresse; là où les terres étaient arides, il y a des inondations; et cet enchaînement n'est pas simple. Un ensemble de facteurs crée un bouleversement écologique. L'on dit, et nous l'avons tous entendu dire, qu'"il n'y a rien de nouveau sous le soleil", mais nous créons ici un nouvel environnement, un environnement chaud, sale et qui menace notre vie.

Ma délégation trouve encourageant de voir que presque tous les Etats Membres mettent cette année l'accent sur l'environnement. En ce qui concerne l'atmosphère seulement, de nombreux pays ont déjà signé le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, et nous attendons d'autres signatures. La question de plus en plus urgente du réchauffement du globe et des changements climatiques a retenu toute l'attention de la Conférence internationale sur les changements de l'atmosphère, qui s'est tenue à Toronto en juin dernier. Le Canada accueillera également une réunion d'experts en février, dans le but d'entreprendre l'élaboration d'une convention cadre pour la protection de l'atmosphère. Dans d'autres enceintes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et le Groupe intergouvernemental sur les changements de climat, pour n'en nommer que quelques-uns, ont accompli un travail



M. Fortier (Canada)

de recherche important sur les changements de l'atmosphère et ont fourni des avis utiles aux organes mondiaux sur les démarches à suivre. Les gouvernements nationaux, les institutions publiques, les organisations privées et les personnes engagées ont tous joué un rôle pour nous informer sur ce qui nous attend et sur ce que nous devons faire pour surmonter ces très graves problèmes, dont nous sommes responsables. D'autre part, ces problèmes ne se limitent certes pas à l'atmosphère. Nos eaux et nos terres sont menacées par les déchets toxiques, le surpeuplement de certaines régions et les effets secondaires d'une concurrence en ce qui concerne de maigres ressources, surtout dans les pays en développement. Un excellent travail a été fait. Nous devons en faire davantage, et pour être véritablement efficace, nous devons mettre nos ressources en commun. Dans le passé, des pays se sont rassemblés pour résoudre des problèmes communs. Des solutions n'ont pas toujours été trouvées, mais la connaissance s'en est inévitablement dégagée. La connaissance nous aide à améliorer notre croissance et notre développement économique, de telle manière que nous ne luttons pas simplement pour survivre, ce faisant portant atteinte à notre environnement immédiat, mais que nous sommes en mesure de maintenir et d'étendre le capital en ressources de notre planète.

A cette fin, ma délégation fait distribuer une proposition relative à une conférence portant sur un développement soutenu, qui devrait se tenir en 1992. Notre proposition a retenu la plus grande attention et reçu un apport positif dans un véritable esprit de coopération constructive. De nombreuses délégations reconnaissent que nous ne pouvons pas compter sur un bricolage rapide pour traiter des problèmes qui accompagnent la croissance et le développement économique. Nous devons nous acquitter de notre part de responsabilités et surveiller attentivement nos activités en même temps que veiller à ce que les coûts à long terme ne se révèlent pas mortels pour nous.

Comme je l'ai déjà indiqué, ma délégation se félicite de voir l'attention accordée à l'environnement. Le représentant de Malte a exhorté le monde à tenir compte du problème des changements de climat. Nous appuyons les efforts visant à examiner ce problème particulier, qui n'est qu'un aspect de tous les problèmes qui nous attendent. Nous pensons qu'il est absolument essentiel d'étudier non seulement les changements d'atmosphère mais également les changements intervenant en ce qui concerne les eaux et les terres. Il est important de comprendre le lien qui existe entre ces éléments écologiques.

M. Fortier (Canada)

Dans nos débats au cours des quelques prochains jours, ma délégation aura l'occasion de développer davantage les questions soulignées ici. Les problèmes de l'environnement ne sont pas nouveaux mais, au moment où nous nous attaquerons à l'écheveau qui mêle étroitement des phénomènes liés entre eux, nous aurons besoin d'approches originales pour veiller à ce que notre planète reste habitable pour les générations futures.

M. PENALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Nous souhaitons nous associer à la célébration du quarante-troisième anniversaire de la création des Nations Unies. Nous aimerions saisir cette occasion pour rendre hommage aux dizaines de milliers de fonctionnaires qui, des plus modestes jusqu'aux secrétaires généraux, par leur intelligence, leur travail et leur dévouement, ont contribué aux réalisations de l'Organisation des Nations Unies, assumé la responsabilité suprême d'orienter sa destinée. En tant que membre fondateur, mon pays espère que l'Organisation commence une étape au cours de laquelle, pour la première fois, elle pourra réaliser fidèlement les espoirs de ses fondateurs. C'est pourquoi ma délégation appuiera toutes les initiatives destinées à renforcer et à rendre plus efficaces le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice dans leur rôle, qui est de prévenir les différends ou les régler pacifiquement.

L'Assemblée examine aujourd'hui la question qui fait l'objet d'un projet de résolution présenté par le représentant de Malte et qui représente peut-être le défi le plus important et le plus urgent depuis 43 ans qu'est apparue la menace d'un holocauste nucléaire.

Après 10 000 ans de stabilité climatique, la terre entre dans un siècle où le climat risque de connaître des changements spectaculaires. Il ne fait aucun doute que l'atmosphère de notre planète se réchauffe. C'est une constatation unanime. Il reste à déterminer comment et à quel rythme cela se produira.

Les changements climatiques de notre planète qui découlent du réchauffement de l'atmosphère ont de multiples incidences spectaculaires, dont je soulignerai les deux plus importantes. Premièrement, la hausse du niveau des mers pourrait, d'ici la fin du prochain siècle, entraîner la disparition de certains pays membres de l'Assemblée. A cet égard, je rappellerai les propos du Président de la République des Maldives au sujet du danger qui existe dans son pays alors qu'il s'adressait il y a un an à l'Assemblée.

"Nous n'avons pas contribué à la catastrophe qui menace notre nation; et, à nous seuls, nous ne pouvons pas y échapper." (A/42/PV.41, p. 26)

Beaucoup d'autres pays perdraient des millions d'hectares des meilleures terres agricoles, en l'occurrence dans divers pays asiatiques tels que le Bangladesh, l'Inde et la Chine, où l'on produit une partie importante du riz consommé dans le monde.

M. Peñalosa (Colombie)

Deuxièmement, ces changements climatiques pourraient avoir des incidences sur l'agriculture. En raison du réchauffement de l'atmosphère, il y aurait diminution de l'humidité des sols et des précipitations. Cela affecterait particulièrement les meilleures terres agricoles de l'Amérique du Nord, de l'Union soviétique et de la Chine en les transformant en de simples pâturages, avec des conséquences sur la production agricole. Il s'agirait d'une tragédie universelle dont personne ne sortirait indemne.

La hausse du niveau des mers aurait aussi une incidence sur beaucoup d'établissements humains dans bien des pays du monde où vivent des centaines de millions de personnes. Pour protéger les villes principales, telles que le Caire, la Nouvelle-Orléans et Shanghai - pour ne mentionner que ces trois cas - des milliards, que dis-je, des milliers de milliards de dollars seront nécessaires.

En théorie, il y a deux moyens principaux d'empêcher les changements climatiques d'atteindre des niveaux critiques. D'abord, il faut abandonner les combustibles fossiles, tels que le pétrole et le charbon ou, du moins, il faudrait les utiliser de façon plus efficace. Puis, il faut arrêter la déforestation et, nous l'espérons, renverser le processus. Le premier moyen concerne surtout le monde industrialisé et le second, dans une large mesure, le monde en développement. L'expérience nous montre que, dans les deux cas, il est possible de réaliser des progrès.

Il serait toutefois naïf et injuste de croire que le monde en développement pourrait arrêter la déforestation et organiser la reforestation, uniquement pour empêcher le réchauffement de la planète, alors qu'on ne peut pas résoudre les problèmes de la pauvreté critique de ces pays, qui sont aujourd'hui accablés par la dette et le sous-développement.

Mais tous les scientifiques sont d'accord sur l'irréversibilité des changements climatiques. Autrement dit, les dommages qui ont déjà été causés sont permanents. Nous n'avons plus de temps à perdre. Nous devons, dans les prochaines décennies, arrêter le processus mais, pour ce faire, nous devons agir maintenant.

Il est inutile de convaincre les techniciens; ils le sont déjà. Ce qu'il faut, ce sont des décisions politiques et, pour cela, il faut la volonté des dirigeants et l'appui de l'opinion publique. C'est un défi politique qui n'est guère facile à relever. Dans le monde développé, le pouvoir du pétrole et celui des fabricants de véhicules est énorme. Dans le monde en développement, la dette, les déficits commerciaux et la nécessité essentielle de relever le niveau de vie des peuples pauvres sont une priorité politique très importante.

M. Peñalosa (Colombie)

Mais, comme l'a fait remarquer l'année dernière le Premier Ministre de la Norvège, si nous ne réussissons pas à convaincre les parents et les dirigeants d'aujourd'hui de l'urgence de cette question, nous contribuerons à compromettre l'avenir de nos enfants en leur ôtant la possibilité de mener une vie saine.

De l'avis de ma délégation, il est urgent et indispensable de conclure un accord international sur la protection du climat. Cet accord, qui serait conclu au niveau mondial, encouragerait les dirigeants nationaux à prendre des décisions politiques difficiles qui, d'un côté, doivent tenir compte de l'intérêt national et, de l'autre, de l'intérêt commun de la planète.

Avant de terminer, ma délégation souhaite saluer le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui, sous la direction de M. Mostafa Tolba, a contribué efficacement à faire prendre conscience à l'opinion mondiale de l'importance de cette question.

Ma délégation appuie le projet de résolution présenté par la délégation de Malte et, particulièrement, la déclaration tendant à reconnaître que le climat fait partie du patrimoine commun de l'humanité, et nous espérons que l'Assemblée fera de même.

M. COSTELLO (Australie) (interprétation de l'anglais) : Chaque fois que l'Organisation se heurte à des questions qui dépassent les frontières nationales et qu'elle s'y attaque efficacement, elle fait la preuve de la valeur et du caractère unique des Nations Unies. La question que nous examinons ce matin - les changements climatiques - exige un examen urgent au niveau international le plus élevé, aussi bien qu'à l'intérieur de nos régions et de nos nations. Les générations futures jugeront nos nations et cette organisation à l'héritage que nous leur laisserons. L'environnement du monde est une part importante de ce patrimoine, et c'est à nous de l'entretenir.

Il y a déjà beaucoup de signes indiquant les dommages qui ont été faits à l'environnement de la terre. Le rapport du Secrétaire général sur "Les perspectives socio-économiques générales de l'économie mondiale jusqu'à l'an 2000" a, très lucidement et de façon inquiétante, mis en évidence les principales menaces à notre environnement, notamment celles causées par les déchets dangereux et par les concentrations croissantes de dioxyde de carbone et de chlorofluorocarbène dans l'atmosphère.

Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, le rapport Brundtland, souligne de façon très précise à quel point le développement social, politique et économique est étroitement lié à l'environnement. Le rapport indique la nécessité d'une réorientation de notre philosophie de la croissance économique : il nous met au défi de choisir entre des impératifs économiques et sociaux immédiats et la nécessité d'un développement soutenu.

L'Australie n'a pas été épargnée par les problèmes causés par l'homme à l'environnement. Comme dans beaucoup d'autres pays, les considérations de développement ont tendance à dominer la prise de décisions concernant l'utilisation des terres en Australie au cours des 200 dernières années, souvent au détriment de l'environnement. Nous appliquons rapidement des politiques pour y remédier, mais en attendant nos sols continuent de s'éroder, entraînant ainsi la disparition de la végétation et de l'habitat à un rythme beaucoup trop rapide. Tragiquement, depuis l'arrivée des Européens, plus de la moitié de notre surface forestière a été éliminée et plus des trois quarts des forêts vierges ont disparu à jamais. La perte pour la production agricole du fait de l'érosion des sols est considérable.

M. Costello (Australie)

C'est sur cette toile de fond que mon gouvernement a donné priorité à la protection de l'environnement et à la promotion de politiques dans ce sens. Selon le Ministre australien de l'environnement, le Sénateur Richardson,

"L'environnement ne s'arrête pas à la périphérie, ce n'est pas simplement le décor du gâteau, c'est un élément essentiel au développement économique - c'est le gâteau lui-même."

Tout en examinant ces questions avec soin, le Gouvernement australien approuve l'idée générale du rapport Brundtland et le principe du développement continu. L'Australie reconnaît cependant que l'application du rapport n'est pas simple. Pour l'Australie, cela veut dire des efforts redoublés pour protéger et sauvegarder notre terre, nos sols, nos eaux, notre atmosphère et les mers qui entourent notre continent insulaire. La nouvelle ère de croissance économique envisagée dans le rapport exigera, comme dans d'autres pays, une réorientation de notre économie et de nos positions. Mais nous devons faire cet effort.

Nous reconnaissons également que les problèmes d'ajustement que connaît l'Australie sont peut-être mineurs comparés à ceux des économies en développement. Nous nous sommes engagés, à travers notre programme bilatéral d'assistance au développement, à aider les pays en développement à réaliser un progrès soutenu. Dans le même temps, nous reconnaissons les difficultés à court terme qui s'ajouteront à celles qu'ils connaissent déjà, que causera une réorientation dans le sens d'un développement soutenu et sain pour l'environnement; nous en tiendrons compte.

L'Australie encouragera une attitude responsable de ses partenaires des pays développés au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Nous souscrivons à l'opinion du Premier Ministre Brundtland qu'elle a exprimée dans l'avant-propos du rapport de la Commission mondiale - à savoir que

"Nombreuses sont les voies de développement des pays industrialisés qui ne sont manifestement pas viables. Et les décisions que ces pays prendront en matière de développement, du fait de leur grande puissance économique et politique, auront une incidence profonde sur la capacité de tous les peuples à maintenir le progrès de l'humanité dans l'intérêt des générations futures."

(A/42/427, p. 13)

La conférence mondiale sur le développement soutenu proposée pour 1992 est une réunion qui nous semble comporter des potentialités significatives pour

M. Costello (Australie)

l'application des recommandations du rapport Brundtland, et la conception d'une stratégie pour une action future.

Sur la scène internationale, l'Australie a participé activement aux conférences récentes sur les changements climatiques, telle que la Conférence mondiale de Toronto sur le changement atmosphérique, et participe à des programmes de recherche plus spécialisés tels que le Programme international géosphère-biosphère. L'Australie a fourni des fonds pour l'étude sur la hausse du niveau des mers organisée par le Commonwealth, et a accueilli les conférences de 1987 et de 1988 sur l'effet de serre, qui ont abordé les aspects scientifiques et de sensibilisation de l'opinion publique au problème de l'effet de serre.

L'éventualité d'un changement de climat nous préoccupe particulièrement car il risquerait de provoquer de sérieuses perturbations économiques et sociales dans les pays du Pacifique Sud et les régions de l'océan Indien. A la réunion du Forum du Pacifique Sud tenue en septembre 1988, l'Australie a proposé une initiative qui a été bien accueillie par les autres membres du Forum, en faveur d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de stations de surveillance des effets sur les marées des changements climatiques dans la région et, compte tenu du résultat de cette étude, du financement d'un tel réseau.

L'Australie a signé le Protocole de Montréal sur les substances qui réduisent la couche d'ozone et va, en fait, au-delà des paramètres fixés par le Protocole en ce qui concerne la production interne de chlorofluorocarbones. Nous participerons à l'examen du Protocole, qui doit être achevé en 1990, et appuierons activement le renforcement de ses dispositions.

Alors que de grands progrès ont été accomplis pour apporter une réponse positive aux questions clefs de l'environnement en Australie et dans beaucoup d'autres pays, il reste encore beaucoup à faire.

A notre avis, à ce stade, le rassemblement et le traitement de données pour la recherche scientifique qu'il faut encore poursuivre demeurent des priorités.

Il est essentiel de poursuivre les recherches sur les changements climatiques. Bien qu'un organe scientifique important ait déjà indiqué les effets considérables de l'effet de serre, il n'est pas possible de prévoir de façon précise la portée de ce phénomène ou ses répercussions à long terme. Des données exactes sont essentielles si l'on veut examiner les questions difficiles de politique qui se posent en l'occurrence.



M. Costello (Australie)

Un accord international sur les changements globaux existe, mais il s'agit simplement d'une spéculation sur les effets régionaux. Les études faites jusqu'à présent sont fondées essentiellement sur les paramètres de l'hémisphère nord, et il est particulièrement important d'entreprendre davantage de recherches sur l'hémisphère sud. Les conditions étant différentes, les prédictions à propos de l'hémisphère nord sont d'une valeur limitée en ce qui concerne l'hémisphère sud.

Nous devons également étudier les effets économiques, sociaux et écologiques des changements climatiques sur une base régionale et industrielle.

Il faut encourager les pays à adopter des politiques intégrées en matière d'énergie et d'environnement. Des études devront, en particulier, examiner le sort des pays en développement, et leurs caractéristiques énergétiques et environnementales différentes.

Il faut que les gouvernements agissent de façon concertée pour traiter, sinon inverser, les facteurs ayant des incidences sur les changements climatiques. Nous nous félicitons de l'initiative du Gouvernement canadien, disposé à accueillir en février prochain une conférence d'experts pour examiner les questions juridiques et écologiques liées aux plans de convention internationale cadre sur la protection de l'atmosphère. A notre avis, elle doit tout d'abord s'attaquer aux véritables questions politiques avant d'aborder les questions juridiques.

L'Australie appuie pleinement les travaux de recherche sur les changements climatiques entrepris par les organes des Nations Unies. Nous appuyons fermement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour encourager la recherche dans ce domaine. Le Groupe intergouvernemental OMM/PNUE sur les changements climatiques constituera l'organe le plus important de coordination sur le plan international des analyses scientifiques sur la nature, la date et les effets éventuels des changements climatiques. Une représentation australienne de haut niveau participera à la première réunion de ce groupe le mois prochain à Genève. Le Groupe devrait présenter un rapport, du moins au départ, à la Conférence de 1990 sur le climat mondial, et devrait également participer aux préparatifs de la conférence de 1992 sur le développement soutenu.

Des mesures doivent être prises d'urgence pour que le système des Nations Unies mobilise toutes les ressources et les experts dont il dispose afin de

M. Costello (Australie)

relever les défis immédiats. Il faut qu'il y ait des concertations appropriées et coordonnées avec les autres sources d'expertise.

Nous sommes encouragés par l'intérêt manifesté par les autres délégations, et pensons qu'il est vital que cette assemblée signale clairement à la communauté mondiale l'importance critique de la question de l'environnement et la nécessité de définir complètement les problèmes et de mettre au point des stratégies qui nous permettent de transmettre à nos descendants une planète où il soit possible de vivre.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : La question de la protection de l'environnement et d'un développement sain et sûr pour tous les pays est, à juste titre, l'une de celles qui préoccupent le plus la communauté internationale et mobilisent son attention. A preuve, toute la série de déclarations prononcées ici même par les chefs de délégation. A preuve également l'intervention faite par le Ministre des affaires étrangères de Malte au début de la séance de ce matin. Toutes ces déclarations témoignent de l'inquiétude profonde que suscite la menace toujours plus grande d'une catastrophe écologique mondiale. Il est donc tout à fait compréhensible que l'on ait exigé que les Nations Unies et les organismes apparentés jouent un rôle plus grand en tant qu'instance multilatérale universelle de mobilisation des efforts internationaux destinés à écarter cette menace.

Comme les membres le savent, tout un ensemble de propositions allant dans ce sens ont été faites tant à la dernière session qu'à la présente session de l'Assemblée générale. C'est précisément sur cette base que nous interprétons la proposition de Malte, dont le but est de mobiliser la coopération internationale afin de protéger le climat à l'échelle mondiale. Cette proposition, évoquée avec tant de conviction par le chef de la délégation de Malte il y a quelques instants, nous semble intéressante, originale et digne d'un examen attentif. En effet, les processus auxquels on assiste actuellement en ce qui concerne le climat au niveau tant régional que mondial témoignent de changements qui menacent de revêtir un caractère irréversible. Les conséquences négatives de ces processus, telles que le réchauffement et l'effet de serre se ressentent déjà. Il est donc indispensable de concentrer l'attention sur l'élimination des causes de ces processus.\*

Le climat est le résultat complexe de l'effet de facteurs naturels, en premier lieu de l'équilibre écologique entre la terre, l'eau et l'atmosphère, et de l'activité productrice de l'homme, notamment l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce processus d'interaction de l'homme et de la nature, les Etats doivent harmoniser, le plus possible, le développement écologique et la nécessité de protéger l'environnement, de façon à mettre finalement un terme aux activités néfastes pour les écosystèmes aux niveaux régional et mondial. Il faut également que tous les Etats respectent, dans toute la mesure possible, des principes et des normes de coopération écologique garantissant qu'aucun préjudice ne sera porté au

---

\* M. Dlamini (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

voisin ni à la communauté internationale. La coopération doit également être intensifiée, de façon à pouvoir favoriser la sécurité et la sauvegarde de l'environnement à l'échelle mondiale.

Nous pensons qu'il est extrêmement important de garantir l'existence de conditions climatiques optimales pour l'homme. S'agissant de faire des propositions concrètes toutefois, un certain nombre de questions auront besoin d'être soigneusement examinées. Les différents aspects de l'initiative maltaise exigent mûre réflexion, ce qui demandera beaucoup de temps. C'est ainsi qu'il conviendra d'examiner soigneusement les résultats positifs des travaux déjà accomplis par des organisations telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation intergouvernementale de la navigation maritime (OMCI) et les commissions régionales des Nations Unies. Il conviendra également d'examiner les différents chapitres du plan à moyen terme des Nations Unies pour l'environnement, notamment le chapitre consacré au climat. Compte tenu de ce qui précède, il faut examiner avec attention l'intérêt qu'il y aurait à créer, dans le cadre des Nations Unies, de nouvelles institutions, telles qu'un mécanisme de coordination et des groupes d'experts.

Il convient également de prêter attention aux aspects juridiques de la notion de patrimoine commun de l'humanité. Cette notion revêt un sens juridique particulier et son application au climat soulève, non seulement pour notre délégation mais pour un certain nombre d'autres délégations, des problèmes inhérents au statut de l'espace aérien qui s'étend au-dessus des territoires des différents Etats et auquel s'applique leur souveraineté.

Le Bureau a décidé de commencer l'examen du point 148 de l'ordre du jour, "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité", en séance plénière. L'examen de ce point se poursuivra en Deuxième Commission, en même temps que celui d'autres questions concernant directement l'environnement. Nous sommes prêts à participer de façon constructive à ces travaux. Nous espérons que la compréhension réciproque qui se fait jour à la présente session de l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen des questions relatives à l'environnement s'avérera propice au consensus, si nécessaire à la réalisation de notre objectif commun - un environnement sain pour la présente génération et les générations futures.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Ministre des affaires étrangères de Malte de l'importante déclaration qu'il a faite dans le cadre de la présentation du point de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, intitulé "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité". L'Egypte appuie chaleureusement toute initiative faite par un Etat Membre appelant à un effort concerté de la part de la communauté internationale en faveur du bien-être de l'humanité, maintenant et à tout jamais. Les questions d'environnement sont, à notre avis, variées et de nature globale. C'est la raison pour laquelle nous partageons les vues exprimées par le Secrétaire général à propos des aspects multiples du climat.

La protection du climat est une nécessité qui engage tous ceux qui vivent dans cet univers. La recherche d'une approche coordonnée à cette question s'impose par conséquent. C'est pourquoi l'Egypte a signé en 1985 et ratifié en 1988 la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone ainsi que le Protocole de Montréal sur les substances qui épuisent la couche d'ozone, en 1987 et 1988.

A notre avis, cette responsabilité est indivisible. Cependant, il y a beaucoup à faire en matière de désarmement, de rassemblement des données et d'échange d'information. En outre, les questions d'environnement sont liées entre elles. La solution d'un aspect du problème ne doit donc pas se faire aux dépens d'un autre. L'avenir économique des pays en développement est particulièrement en jeu à cet égard.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner le rôle des Nations Unies en tant qu'instance multilatérale et à nous féliciter de l'oeuvre accomplie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en matière de protection de l'environnement et de fourniture d'une assistance aux pays en développement. Il a déjà été fait état de la nécessité de renforcer le rôle du PNUE, notamment dans la résolution 42/187 de l'Assemblée générale. Nous tenons cependant à souligner l'importance de la coordination et le rôle de premier plan du PNUE en ce qui concerne toutes les activités entreprises par le système des Nations Unies. Nous attendons impatiemment les délibérations de la Deuxième Commission lorsqu'elle examinera ce point et espérons qu'elles aboutiront à un résultat positif, qui tienne compte des préoccupations de tous.

Dame Ann HERCUS (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : En Nouvelle-Zélande, nous avons un proverbe maori : "Tukino ao tukino koe", qui signifie : "Si l'on détruit la nature, on se détruit soi-même". Nous touchons là au coeur même de la raison de notre participation au présent débat. La gestion responsable de l'environnement est devenue la question clef de cette fin du XXe siècle. Il ne s'agit plus seulement de savoir dans quelle mesure les changements de l'environnement affecteront la qualité de notre vie mais si, compte tenu des pressions qu'il subit, notre monde pourra continuer de maintenir la vie dans le prochain siècle et au-delà. Nous savons tout simplement que collectivement, nous procédons de façon constante à la destruction de la nature. Par nos activités nous endommageons non seulement la surface de la planète mais toute la structure délicate et fragile de l'atmosphère dont dépend toute vie sur terre. La menace qui pèse sur la survie à long terme étant une grave source d'inquiétude pour tous, il est particulièrement opportun et approprié que l'Assemblée se réunisse ici aujourd'hui pour examiner l'un des éléments les plus préoccupants en ce qui concerne l'environnement : le changement climatique. Comme d'autres représentants, je souhaite exprimer la gratitude de la Nouvelle-Zélande devant l'initiative prise par le Gouvernement de Malte pour que l'on accorde une attention particulière à cette question si importante de l'ordre du jour international.

La Nouvelle-Zélande reconnaît maintenant que le changement climatique est une question cruciale pour le bien-être de notre pays et de notre peuple; en fait, elle a des conséquences sur la survie même de communautés en Nouvelle-Zélande et dans de nombreux autres pays. Comme d'autres, malheureusement, nous n'en avons pas toujours été aussi conscients.

Nous n'avons pas toujours su reconnaître l'impact qu'ont sur nous les changements de l'environnement dans des régions très éloignées de notre partie du monde. Notre intérêt était focalisé sur notre région immédiate du Pacifique Sud et de l'Antarctique. Les problèmes rencontrés dans l'hémisphère septentrional, la pollution industrielle et la pluie acide, la destruction des forêts tropicales et la désertification avaient leur importance certes, mais ils étaient en quelque sorte éloignés de nos préoccupations immédiates.

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

Comme d'autres gouvernements du monde entier, nous reconnaissons aujourd'hui ouvertement l'insuffisance de cette approche. Le caractère complexe des problèmes de l'environnement et leurs conséquences très graves à l'échelle mondiale ont été illustrés dans ce document si important, "Notre avenir à tous", préparé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dont les recommandations ont été adoptées par consensus à la dernière session de l'Assemblée. Nous ne pouvons tout simplement pas, à l'heure actuelle, ignorer ni minimiser l'impact qu'ont sur le monde entier les abus causés à notre environnement. La disparition des forêts, par exemple, d'après certaines estimations, a directement affecté la vie d'un cinquième de la population du monde, par suite d'inondations, des pénuries de combustible et de la dégradation du sol et de l'eau. Aujourd'hui, nous aussi connaissons les effets indirects de ces abus sur le climat global, car les forêts recyclent l'air que nous respirons et les couper ou les brûler, comme on le fait dans le cas des combustibles fossiles, ajoute aux pressions imposées à la biosphère. L'abus insensé ou la gestion irréfléchie de l'environnement, où que ce soit, nous touchent tous.

La preuve la plus éloquente de cette réalité, et du lien qui existe entre divers types de dommages environnementaux, est l'épuisement de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique et ailleurs. Un problème encore plus complexe provient des conséquences de la consommation de combustible fossile, de la diminution des forêts tropicales et de la désertification, qui, ensemble, ont créé l'effet de serre. Les prédictions scientifiques qui ont été faites en la matière laissent entendre que la température de la Terre augmentera sensiblement dans les 50 années à venir. Peu nombreux sont ceux qui doutent encore que ce réchauffement aura des conséquences graves, voire horribles, dans de nombreuses zones peuplées. A titre d'exemple, la sécheresse qui menacerait les pays subsahariens serait dévastatrice. La Nouvelle-Zélande et ses voisins du Pacifique Sud, comme d'autres îles, pourraient être gravement affectés car l'élévation du niveau de la mer inonderait les atolls à fleur d'eau et les zones côtières.

Il est donc essentiel de prendre des initiatives bien comprises et coordonnées avec soin en matière d'environnement, que ce soit à l'échelon national, régional ou mondial. Il est tout aussi important d'échanger des informations aussi complètes

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

que possible. On peut tirer de nombreuses conclusions et recommandations des données scientifiques croissantes qui sont recueillies régulièrement et de la recherche concernant le changement climatique, ses causes et ses conséquences. Dans certains domaines, des questions scientifiques peuvent se poser quant au caractère précis ou à l'impact d'un aspect du changement climatique. Nous sommes d'avis que cette Assemblée, tout en reconnaissant que de nombreuses questions persistent sur la nature exacte de la crise actuelle, doit prendre l'engagement politique nécessaire pour faire résolument face à la crise.

Car ce n'est que grâce à des efforts internationaux concertés, tels que l'adoption, l'année dernière, du Protocole de Montréal à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, que nous pourrions assurer des mesures internationales fermement implantées et orientées vers l'action. Sans négliger pour autant la possibilité d'imposer des contrôles encore plus stricts, nous pensons que ce protocole peut servir de modèle de ce que l'on peut réaliser : nous espérons qu'un grand nombre de pays y adhéreront et nous nous engageons à appuyer les initiatives internationales analogues qui seront prises dans l'avenir.

Le changement climatique est une question d'une importance si cruciale pour le monde entier que l'Organisation doit lui consacrer son attention la plus totale et la plus minutieuse. En outre, nous croyons que pour coopérer plus avantageusement à l'examen des nombreuses facettes de cette question, la base sur laquelle nous pourrions procéder est l'appui par consensus de tous les membres. Nous espérons que dans la discussion de la question ici même et dans les négociations sur l'adoption d'une résolution appropriée visant à faire progresser cette question, nous pourrions éviter l'introduction de notions étrangères qui pourraient compromettre la réalisation d'un consensus. Notre objectif commun - l'application des mesures indispensables pour préserver le climat mondial - n'exige rien de moins.



Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

Nous souhaitons aussi vivement qu'en traçant la voie future la communauté internationale continue de reconnaître les capacités qui existent au sein du système des Nations Unies. Plutôt que de créer de nouvelles bureaucraties, ce serait là l'occasion de renforcer le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale. Nous nous félicitons des mesures prises pour établir une coopération plus étroite entre ces institutions. Nous sommes prêts à offrir notre assistance en apportant selon que de besoin nos connaissances techniques.

J'avoue franchement qu'en examinant la question j'ai eu du mal à comprendre l'ampleur de ses conséquences. Peut-être en a-t-il été de même pour d'autres. J'ai eu du mal, par exemple, à réaliser l'impact effrayant sur l'environnement et sur l'homme même d'après les évaluations conservatrices sur le changement et aussi la portée et la complexité des questions scientifiques en jeu. Nous sommes aussi conscients des choix difficiles qu'impose la protection de l'environnement et de l'énorme impact potentiel sur la croissance économique et sur le développement. Dans ce dernier domaine, la notion d'un développement soutenu est l'une de celles que les pays donateurs comme les pays bénéficiaires doivent prendre pleinement en considération.

Une plus grande compréhension des risques exige une compréhension plus vaste de ce que les savants eux-mêmes ont convenu. Un inventaire des préoccupations et des efforts scientifiques internationaux - exprimé en termes simples - pourrait aider à attirer l'attention des responsables, tels que nous-mêmes, sur le type d'actions efficaces qui pourraient être prises au niveau international - que ce soit pour s'attaquer au problème de la réduction de la couche d'ozone ou des fluorocarbones, de la pollution de l'air ou du déversement de déchets. Car, malgré les incertitudes scientifiques, nous ne devons courir aucun risque s'agissant de l'avenir de notre planète, car, comme les Maoris le disent, détruire la nature c'est nous détruire nous-mêmes.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la semaine dernière encore l'Assemblée générale examinait les points de l'ordre du jour relatifs aux catastrophes naturelles survenues en Jamaïque, au Soudan et au Bangladesh. Aujourd'hui même, alors que l'Assemblée générale examine ce point, les Etats d'Amérique centrale, notamment le Nicaragua, sont ravagés par un cyclone.

M. Rana (Népal)

Ces calamités, causées par des ouragans, la sécheresse et des inondations qui frappent trois continents différents rappellent une fois encore à la communauté internationale la portée et la diversité mondiales des phénomènes dus au climat.

Si tout au long des millénaires de la civilisation humaine, le climat a influencé les activités économiques et sociales de l'homme, ce n'est que tout récemment qu'il a été reconnu que les activités de l'homme pouvaient, à leur tour, affecter le climat de façon significative. A cet égard, nous pensons que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 et le rapport historique de l'an dernier de la Commission Brundtland ont été révélateurs.

Des phénomènes comme les pluies acides, la réduction de la couche d'ozone, la désertification, les inondations massives et l'extinction d'espèces ont mis en évidence les liens qui existent entre l'écologie et l'économie. Plus que jamais, la communauté internationale se rend compte aujourd'hui que le climat constitue une nouvelle variable clef dans l'équation écologie-économie.

Par exemple, on a pu relever que la production et la consommation industrielles de chlorofluorocarbones est en train de détruire la couche d'ozone qui protège la Terre. La consommation excessive de carburants fossiles et le déboisement à grande échelle menacent également d'entraîner des changements climatiques régionaux et mondiaux. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a averti que d'ici le milieu du siècle prochain notre planète pourrait connaître une sérieuse hausse de température. On a déjà dit que la température mondiale a augmenté depuis 1980 et qu'elle s'est encore considérablement accrue au cours des 15 derniers mois - les cinq premiers mois de 1988 ayant été les plus chauds jamais enregistrés.

Il n'est pas impossible qu'on ait ouvert la porte à des changements climatiques et écologiques graves qui affecteront ainsi les chaînes alimentaires sur terre et dans les mers, accroîtront la pollution de l'air et menaceront les villes côtières ainsi que les petits pays à faible émergence, tels que les Maldives pour ce qui est de notre région.

Le Népal reconnaît que des contributions importantes ont été faites ces dernières années par un grand nombre de savants et de chercheurs dans le domaine du climat mondial et des changements climatiques. Nous savons aussi que des efforts importants sont déployés par le PNUE, l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil international des unions scientifiques pour élaborer des évaluations de la

M. Rana (Népal)

réalité internationalement acceptables ainsi que des causes et de l'impact des changements climatiques.

Nous reconnaissons que ce n'est que grâce à un effort mondial coordonné qu'il sera possible de s'attaquer véritablement aux nombreuses questions qui sont étroitement liées et sur lesquelles un consensus est nécessaire pour sauvegarder le climat dans l'intérêt à long terme de toute l'humanité. Etant donné que les changements climatiques ou les changements de l'environnement dans les contreforts de l'Himalaya auraient des effets graves sur les précipitations annuelles qui se produisent dans la plus grande partie de l'Asie du Sud, le Népal est prêt à coopérer à toute étude des Nations Unies consacrée à ce problème. Nous pensons que la création à Katmandou du Centre international pour le développement intégré des montagnes pour favoriser la mise en valeur des montagnes sans pour autant menacer l'écosystème de l'Himalaya est un premier pas dans cette voie.

Voilà quelques-uns des éléments qui expliquent pourquoi nous nous intéressons à la sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité. Nous pensons que c'est une idée qui concerne l'avenir et nous exprimons notre gratitude à Malte pour son initiative ainsi qu'à son ministre des affaires étrangères pour sa déclaration de ce matin. Nous sommes sûrs que nos débats seront le point de départ d'un nouvel effort opportun que déploiera la communauté internationale pour renforcer et concrétiser une idée qu'il est grand temps de mettre à exécution.

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Il devient de plus en plus clair que la menace d'un changement climatique est une question pressante qui exige une attention collective prioritaire. Nous pourrions bien être au seuil d'une période où les changements climatiques seront si radicaux qu'ils modifieront profondément la vie de l'homme. Ce problème, que l'on nomme "effet de serre" mais qui pourrait mieux être qualifié de "piège thermique", doit être résolu d'urgence. Nous devons prendre des mesures correctives, ensemble et maintenant.

Les savants n'ont pas encore d'opinion unanime quant à l'ampleur des changements climatiques, mais je crois qu'il a été établi au-delà de tout doute raisonnable que nous allons connaître un changement général du climat.

Les effets sur l'ensemble de l'équilibre écologique d'un tel changement pourraient être spectaculaires. La durée nécessaire aux plantes pour s'adapter à un nouveau climat se chiffre normalement à plusieurs centaines d'années. Les déserts vont s'étendre. Les cultures dans les régions marginales d'aujourd'hui seront perdues. Des extrêmes climatiques - tempêtes, pluies, gel ou chaleur - pourraient bien devenir plus communs. Le niveau de la mer pourrait s'élever considérablement, et, comme un tiers de la population du monde vit dans des régions côtières à basse altitude, une telle évolution aura des conséquences dramatiques. La stabilité politique pourra être menacée dans de nombreuses régions du monde, et le nombre de réfugiés écologiques pourrait bien s'accroître. En bref, les changements climatiques vont tous nous affecter profondément, où que nous vivions. Et comme toujours, les pays les plus pauvres seront les plus gravement touchés.

Peut-être que tout cela ne se produira pas, ou, du moins, se produira dans des proportions moindres. Mais les risques éventuels sont si élevés que nous ne pouvons pas nous permettre de rester les bras croisés en espérant que les problèmes disparaîtront. C'est nous qui devons prendre les initiatives, fixer les limites et empêcher que des catastrophes ne frappent les générations futures. Voilà notre responsabilité à tous.

Les émissions de gaz carbonique et d'un certain nombre d'autres gaz qui contribuent au réchauffement de la planète, aux pluies acides, à l'érosion de la couche d'ozone ne sont pas des problèmes séparés; ils sont tous étroitement liés les uns aux autres.

Il est temps de mettre au point une stratégie, d'élaborer un plan d'action pour protéger l'atmosphère. Du point de vue du Gouvernement norvégien, nous

M. Vraalsen (Norvège)

devrions envisager l'élaboration d'une convention globale sur la protection du climat et de l'atmosphère. Cela a été proposé pour la première fois par le Premier Ministre de la Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, lors de la Conférence sur les changements atmosphériques tenue à Toronto en juin de cette année. C'est donc une question qui préoccupe hautement et de façon prioritaire mon gouvernement. Permettez-moi à cet égard d'exprimer la reconnaissance de ma délégation aux nombreux orateurs qui ont mentionné le rôle joué par le Premier Ministre de la Norvège dans le domaine de l'environnement et du développement.

Nous devrions étudier plus avant le rapport entre le climat et la diminution des forêts tropicales, "poumons verts" du globe. Nous devons adopter des mesures efficaces pour réduire les émissions de substances toxiques, notamment des stratégies énergétiques saines pour l'environnement. De plus, nous devrions coordonner l'activité scientifique et accroître la recherche technologique et les transferts de techniques dans le domaine de l'efficacité énergétique, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et dans les techniques propres et peu polluantes, en mettant un accent particulier sur les besoins des pays en développement.

Comme je l'ai déjà dit, la protection du climat et de l'atmosphère est une question qui préoccupe au premier chef mon gouvernement, et c'est pourquoi celui-ci s'est félicité de l'initiative prise par le Gouvernement de Malte de faire inscrire la question de la sauvegarde du climat à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale. Ma délégation attend avec intérêt un débat constructif et de fond sur cette question à la Deuxième Commission. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec la délégation de Malte et les autres délégations aux travaux consacrés à cette question au cours de la présente session de l'Assemblée.

La question du climat est en effet très complexe. Beaucoup d'activités sont déjà en cours dans ce domaine dans diverses organisations. Nous ne devons pas oublier cela au cours de nos discussions. Ce qui semble particulièrement important à ce stade, c'est de faire en sorte que toutes les activités internationales dans ce domaine soient bien coordonnées. Dans la mesure du possible, cela devrait être fait au sein de mécanismes multilatéraux existants. Bref, ma délégation espère qu'au cours des prochaines semaines nous pourrions nous mettre d'accord sur une résolution qui mettra la poursuite de l'examen de cette question vitale dans la bonne voie.

**M. BENNOUNA (Maroc)** : La délégation marocaine est particulièrement reconnaissante à Monsieur le Ministre des affaires étrangères de Malte et à la délégation de Malte d'avoir introduit cette question et un projet de résolution sur la sauvegarde du climat en tant que patrimoine commun de l'humanité.

En ce jour anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes particulièrement satisfaits de voir que non seulement le prestige de notre organisation a été restauré et sa crédibilité affermie, mais encore que ses responsabilités ne cessent de s'étendre à d'autres défis de dimension planétaire. La protection de l'environnement, la prévention des désastres naturels, la sauvegarde du climat illustrent le fait qu'à l'aube du prochain millénaire notre organisation se doit d'assumer de nouvelles missions de nature foncièrement multilatérale et que nul Etat, quelle que soit sa puissance, et nulle institution, quelle que soit sa compétence, ne peut affronter ou résoudre isolément.

M. Bennouna (Maroc)

L'effet du climat sur l'homme était, selon les théories en cours, plus ou moins pressenti, mais ce n'est qu'à une date récente que les climatologues ont réalisé que les activités humaines pouvaient elles-mêmes être la cause de modifications du climat. Ces deux processus ne sont évidemment pas distincts et s'influencent l'un l'autre. Cependant, la première constatation qui s'impose à nous pour le moment est de reconnaître l'extraordinaire complexité de ces phénomènes climatiques et, par contrecoup, l'énorme étendue de notre ignorance.

Malgré les progrès technologiques survenus au cours des dernières décennies dans le recueil des données, la puissance des ordinateurs ou l'affinement de l'analyse théorique des modèles, force est de croire que s'il faut plus de 500 milliards d'opérations pour une seule prévision météorologique à moyen terme, la communauté scientifique se doit de faire face à des problèmes sans précédent dont la solution dépend considérablement de nouveaux progrès non seulement dans le domaine de l'informatique, mais aussi dans le domaine des technologies de l'espace et des télécommunications.

On s'accorde désormais à reconnaître que les fluctuations climatiques sont devenues de plus en plus importantes, surtout au cours de ces dernières années. En effet, depuis le début de l'ère industrielle, la quantité de gaz carbonique présente dans l'air a augmenté de plus de 140 milliards de tonnes et, dès lors, il ne fait plus de doute que cette concentration de gaz, ajoutée à d'autres déchets thermiques dus au développement de la consommation d'énergie, pourrait conduire à un réchauffement atmosphérique de quelques degrés, menaçant par là-même la température d'équilibre de la Terre.

Dans le même temps, nous savons que le climat peut être modifié par l'urbanisation accélérée, le développement d'une irrigation extensive, la transformation des zones forestières en terres agricoles, la destruction de ces poumons de la planète que sont les forêts tropicales et équatoriales, causes auxquelles il faut ajouter l'effet de serre - comme on dit -, c'est-à-dire la destruction partielle de la couche d'ozone.

Ces phénomènes, cela est maintenant admis, sont loin d'être étrangers aux longues années de sécheresse qui ont affecté dernièrement l'Afrique et l'Asie, provoquant la migration de millions d'hommes en quête d'eau, de nourriture et de sécurité physique.

M. Bannouna (Maroc)

Les fluctuations climatiques ont engendré de plus grandes variations dans les réserves mondiales de céréales et, plus généralement, dans la production alimentaire aux niveaux régional et mondial.

Aujourd'hui, le besoin de reconstituer, au moyen de la paléoclimatologie, les climats passés et de développer les moyens de prédire l'évolution naturelle du climat dans le futur se fait de plus en plus profondément sentir.

En tout cas, l'interrelation qui existe entre le climat et les activités humaines constitue désormais un sujet de première importance dont les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies ne peuvent se désintéresser, bien au contraire.

Il a été dit justement que l'histoire jugerait les gouvernements non seulement pour ce qu'ils auront accompli dans le domaine de la santé, de l'éducation ou de l'alimentation, mais également pour le soin qu'ils auront apporté à la protection de l'environnement et pour les mesures qui seront prises pour préparer leur pays en prévision des catastrophes naturelles, climatiques, géophysiques et autres.

Actuellement, le recours aux satellites, l'utilisation des techniques de télécommunications globales, ainsi qu'un dialogue intensif entre les hommes de science, les administrateurs et les instances de décision politique, pourraient permettre sans aucun doute de réduire les périls résultant des fluctuations climatiques, surtout si celles-ci sont d'origine humaine.

L'an dernier déjà, une résolution - 42/169 - de l'Assemblée générale avait recueilli près de 93 auteurs afin de désigner les années 90 comme la décennie au cours de laquelle la communauté internationale, sous les auspices des Nations Unies, veillera à encourager la coopération internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles. Et mon pays avait oeuvré intensément au cours de la session de l'année dernière pour faire adopter ce texte par consensus.

Nous sommes persuadés que la sauvegarde du climat en tant que patrimoine commun de l'humanité est un thème complémentaire et tout aussi mobilisateur que celui de la lutte contre les catastrophes naturelles, et il mérite au même titre l'adhésion entière de notre assemblée.

Ainsi l'an prochain, au cours de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une discussion approfondie pourrait avoir lieu, qui



M. Bennouna (Maroc)

engloberait dans la même perspective les problèmes suivants : le premier serait la protection de l'environnement et la convocation d'une conférence internationale sur le développement durable; le deuxième serait la réduction des désastres naturels et l'adoption d'un programme d'action mondial à cet effet; et le troisième - celui que nous abordons aujourd'hui - serait la sauvegarde de notre patrimoine climatique commun et l'examen de recommandations préliminaires spécifiques qui sont afférentes à ce patrimoine commun.

C'est dire que ces trois échéances que nous allons avoir l'an prochain, par leur similarité même, provoqueront un choc d'idées dont devra bénéficier la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, dans sa genèse et dans son exécution.

Finalement, en se portant coauteur de la résolution sur la sauvegarde du climat, le Maroc formule l'espoir que face à ces nouveaux défis d'importance majeure la communauté internationale se présentera unie et solidaire, dans la réflexion et dans l'action car, comme l'a déclaré Monsieur le Ministre des affaires étrangères de Malte, le climat ne connaît ni opposition ni différence politiques. Alors, saisissons l'occasion qui nous est offerte par la délégation de Malte pour faire converger nos énergies et nos moyens, approfondir nos complémentarités afin de sauvegarder les conditions climatiques indispensables à l'épanouissement de l'homme sur notre planète.

Doit-on rappeler que c'est grâce à Malte que le concept de patrimoine commun de l'humanité a été introduit pour la première fois dans un forum international, en l'occurrence aux Nations Unies? Qui ne se souvient en effet de la grande figure qu'était l'Ambassadeur Arvid Pardo?

Nous espérons, quant à nous, que cette nouvelle initiative va permettre d'enrichir ce concept prometteur de patrimoine commun de l'humanité.

M. VERGAU (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se félicite de l'inscription à l'ordre du jour d'un point appelant à une plus grande prise de conscience du danger universel qui pèse sur le maintien de conditions climatiques propices à la vie sur notre planète. Mon gouvernement est reconnaissant à Malte d'en avoir pris l'initiative.

M. Vergau (RFA)

La République fédérale d'Allemagne est prête à s'associer à ceux qui s'efforcent de promouvoir la recherche scientifique mondiale pour connaître le pourquoi et le comment des changements climatiques et leurs conséquences ainsi que pour trouver les moyens d'épargner à l'humanité les dommages pouvant résulter de ces changements.

Les conditions climatiques et leurs changements n'ont rien à voir avec les frontières nationales. Les conséquences ne peuvent donc pas être un problème strictement national; elles nous intéressent tous. Il est donc approprié que les Nations Unies jouent un rôle dans ce domaine et donnent une impulsion aux activités nationales et régionales, voire même qu'elles coordonnent lesdites activités. A cet effet, nous souhaitons nous associer à tous ceux qui ont prié le Secrétaire général de faire rapport sur toutes les activités en cours en vue de cette coordination.

M. Vergau (RFA)

Dans quelques jours, un congrès mondial sur le climat et le développement, organisé dans mon pays avec la participation du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, se tiendra à Hambourg sous l'égide de notre chef d'Etat. C'est là un exemple d'une activité de ce genre appelant la coopération et la coordination du monde entier.

Nous avons déjà ratifié la Convention de Vienne sur la fluorochlorine et les hydrocarbures et nous allons mettre en oeuvre le Protocole de Montréal à partir du 1er janvier 1989. Nous avons adhéré à un certain nombre d'autres conventions et instruments conçus en vue de réduire les émissions de substances dangereuses, conclus dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe. Nous participons activement à la conférence qui se tient actuellement sur l'ozone à La Haye.

Nous encourageons la recherche portant sur la couche d'ozone dans la stratosphère et l'effet de serre ainsi que d'autres programmes connexes de recherche climatique, et nous sommes disposés à mettre nos connaissances à la disposition de la coopération internationale.

Une coopération internationale de ce genre devrait, selon nous, être intégrée dans un plus vaste cadre d'activités entreprises dans le système des Nations Unies pour la protection de l'environnement. Voilà pourquoi, quant à nous, nous pensons qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable de créer encore une autre institution internationale. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui fait déjà partie du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques, nous semble l'organe le plus approprié pour coordonner la coopération internationale dans ce domaine.

Tous les pays de toutes les régions du monde sont appelés à contribuer de manière constructive à la recherche et aux mesures visant à protéger notre climat. La République fédérale d'Allemagne est disposée à répondre à cet appel.

M. KARIM (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'abord de remercier la délégation de Malte qui a été la première à introduire cette question importante. Elle est conforme à la tradition établie par Malte qui attire l'attention sur des questions allant au-delà de la souveraineté et de la juridiction nationale et la fait porter principalement sur les problèmes qui soulignent les préoccupations internationales et l'interdépendance mondiale. C'est ainsi que l'on en est venu à créer un régime plus rationnel et plus facile à gérer pour les océans et les mers; aujourd'hui cette initiative porte sur un autre

M. Karim (Bangladesh)

problème d'intérêt commun, peut-être encore plus important, celui de notre écosystème à tous, à savoir le climat qui régit la survie et l'existence de l'humanité.

Il est un fait que le climat conditionne les activités de l'homme. L'inverse est également vrai. Les préoccupations qui ont motivé l'introduction de cette question sont bien connues, bien que les gouvernements, les institutions internationales, les décideurs et l'opinion publique doivent encore en prendre pleinement conscience. La discussion de cette question représente un poids supplémentaire qui s'ajoute aux divers efforts visant à cette fin, à savoir l'éveil de la conscience mondiale en ce qui concerne la nécessité d'intégrer l'examen des questions relatives à l'environnement dans les prises de décisions et la planification économiques à tous les niveaux.

Notre climat, qui a permis la survie de l'humanité et son développement, est également caractérisé par les perturbations qu'il peut entraîner. Le Bangladesh compte parmi les nombreux pays sujets à des catastrophes qui sont victimes de cette réalité. Il faut une estimation et une évaluation encore plus poussées de l'impact continu, aux effets cumulatifs, des catastrophes provoquées par les inondations, les cyclones et la sécheresse, entre autres phénomènes naturels, en termes de mort, de dévastation, de maladie et de perturbation des activités économiques et sociales ainsi que du coût incalculable en souffrances humaines qu'engendrent ces catastrophes. La création d'un monde qui puisse résister à ces périls est devenue un impératif prépondérant.

Aujourd'hui, d'autres préoccupations plus graves sont apparues qui pourraient menacer notre existence même. La nature est généreuse, mais elle est aussi fragile et d'un équilibre délicat. Il y a des limites à ne pas dépasser si l'on ne veut pas compromettre l'intégrité fondamentale du système. Nous refermons rapidement le fossé qui le défend en franchissant ses limites lorsque nous utilisons de manière excessive nos ressources, à un rythme qui permet à peine de prévoir ou de prévenir des effets inattendus.

Les symptômes de cette évolution sont plus qu'apparents : désertification et déforestation massives; épuisement rapide de la couche d'ozone; introduction de substances toxiques dans la chaîne alimentaire humaine et les ressources en eau. La consommation inconsidérée des combustibles fossiles a déclenché dans le monde des signaux que l'on peut concevoir comme annonçant, dans les 50 années à

M. Karim (Bangladesh)

venir, une élévation des océans, qui pourrait inonder les villes côtières et les deltas des rivières et bouleverser radicalement la production agricole nationale et internationale et les systèmes commerciaux; les pluies acides, qui ont détruit les terres, les forêts et les lacs, entraînant dans leur sillage l'érosion, l'ensablement, les inondations et des changements climatiques locaux.

Certaines réalités sont apparues. Les causes de ces pénibles pressions sur l'environnement sont dues tant à l'impact de la nature qu'à la nature de la pauvreté, exacerbée par la recherche d'une croissance à tout prix. La responsabilité en revient aux nations développées comme aux nations en développement. Les difficultés relatives à l'environnement que nous devons affronter ne sont pas nouvelles, mais ce n'est que récemment seulement que nous avons commencé à comprendre leur complexité. Auparavant, nous étions essentiellement préoccupés par les effets du développement sur l'environnement. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus préoccupés par la façon dont la dégradation de l'environnement peut décourager ou inverser le développement économique. Le lien fondamental entre les deux éléments est devenu un facteur prépondérant dans la recherche de palliatifs et n'est devenu apparent que très récemment.

Il n'y a que peu de temps que notre planète était considérée comme un monde vaste et disparate où les activités et les efforts humains étaient compartimentés avec soin à l'intérieur de nations, de secteurs, et de vastes zones d'activités, qu'elles portent sur l'environnement ou sur des questions économiques ou sociales. Ces compartiments ont commencé rapidement à se dissoudre sous l'effet d'une série de crises qui se sont accumulées, crises de l'environnement, de l'énergie et du développement. On reconnaît maintenant qu'il ne s'agit pas de crises séparées, mais d'une seule et unique crise. Les changements ont lié entre elles l'économie globale et l'écologie globale. On prend conscience de l'augmentation marquée de l'interdépendance économique entre nations. Nous sommes maintenant forcés de nous habituer à une interdépendance écologique qui va en s'accéléralant, au moment où l'écologie et l'économie deviennent de plus en plus liées l'une à l'autre.

L'initiative de Malte revêt une dimension opérationnelle double. En premier lieu, l'Assemblée doit déclarer le climat patrimoine commun de l'humanité. En second lieu, il convient d'examiner la situation actuelle en vue d'élaborer une stratégie globale permettant de préserver le climat afin d'assurer la survie de l'humanité sur la terre.

M. Karim (Bangladesh)

Le Bangladesh appuie entièrement la volonté de déclarer le climat patrimoine commun de l'humanité. Le concept de patrimoine suppose forcément celui de l'héritage. Car nous avons hérité notre terre; c'est un legs sacré de nos ancêtres et nous nous devons d'honorer cette confiance et de léguer à nos enfants une terre où ils pourront vivre. Plusieurs propositions ont été faites en ce qui concerne une stratégie mondiale de l'environnement. Au premier chef se trouve l'appel de la Commission mondiale de l'environnement et du développement en vue de faire de son rapport un programme d'action des Nations Unies pour le développement soutenu et en vue de la convocation d'une conférence internationale de suivi pour examiner les progrès afin d'établir des normes et de maintenir ces progrès conformément aux directives relatives aux besoins de l'humanité et aux lois naturelles. La Commission a aussi recommandé que l'Assemblée générale s'engage à élaborer une déclaration universelle puis une convention sur la protection de l'environnement et le développement soutenu. Entre-temps, le Secrétaire général des Nations Unies a aussi convoqué un groupe d'experts chargé d'élaborer un cadre approprié pour la mise en oeuvre de la décennie internationale sur la réduction des catastrophes naturelles.

J'espère sincèrement que ces propositions, qui sont toutes liées, s'uniront en une vaste stratégie mondiale qui pourrait être appuyée par une éventuelle réunion au sommet chargée de traiter des questions d'environnement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre de la présentation de ce point en séances plénières. Ce point sera maintenant examiné par la Deuxième Commission, ainsi que l'a décidé l'Assemblée à sa 3e séance.

**POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**

**ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES ELECTIONS :**

- a) **ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT : PROJET DE DECISION (A/43/L.13)**

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa résolution 42/185 intitulée "Cycle biennal des sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement", l'Assemblée générale a décidé, entre autres, qu'en 1988, il ne devrait pas y avoir de session ordinaire du Conseil d'administration et qu'à partir de 1989 les sessions ordinaires du Conseil

Le Président

n'auraient lieu que les années impaires. En outre, par sa décision 42/448, l'Assemblée générale reportait les élections au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa quarante-troisième session et priait le Secrétaire général de consulter les Etats Membres afin de prendre les dispositions transitoires nécessaires pour porter de trois à quatre ans la durée du mandat des membres du Conseil d'administration. La moitié des membres seraient élus tous les deux ans.

Pour faciliter une transition harmonieuse pendant les changements relatifs au mandat des membres du Conseil d'administration, des consultations ont eu lieu avec les présidents des groupes régionaux. Les dispositions transitoires qui ont été établies figurent dans le projet de décision A/43/L.13.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision qui vient d'être adoptée, l'Assemblée va maintenant élire 39 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui vont remplacer les 39 membres dont le mandat se termine le 31 décembre 1988.

Les 39 membres sortants sont les suivants : Argentine, Australie, Barbade, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Tchécoslovaquie, Danemark, France, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Mexique, Pays-Bas, Niger, Nigéria, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Sri Lanka, Swaziland, République arabe syrienne, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Yougoslavie et Zambie.

Ces membres peuvent être réélus immédiatement.

J'aimerais rappeler aux Etats Membres que, le 1er janvier 1989, les Etats suivants continueront d'être membres du Conseil d'administration : Brésil, Burundi, République dominicaine, République fédérale d'Allemagne, Gabon, Grèce, République islamique d'Iran, Iraq, Japon, Mauritanie, République de Corée, Sénégal, Suède, Suisse, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela et Zaïre.

Par conséquent, les noms de ces 19 Etats ne doivent pas figurer sur les bulletins de vote.

Le Président

Conformément aux dispositions transitoires nécessaires pour porter de trois à quatre ans la durée du mandat des membres du Conseil d'administration, 10 nouveaux membres seront élus pour une durée d'un an et 29 membres pour une durée de trois ans. Les présidents des groupes régionaux ont informé l'Assemblée que les groupes sont convenus des candidatures pour chacun des mandats.

Au titre de l'Article 92, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Je rappellerai toutefois le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, au titre duquel la pratique de ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

N'ayant pas reçu de demande à cette fin, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à cette élection conformément à cette pratique?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Etant donné que le nombre de candidats est le même que le nombre de sièges à pourvoir pour chaque groupe, l'Assemblée va déclarer les Etats suivants élus au Conseil d'administration des Nations Unies pour l'environnement. Les 10 membres élus pour un mandat d'une durée d'un an commençant le 1er janvier 1989 sont les suivants : trois sièges au Groupe des Etats d'Afrique : Lesotho, Maurice, Zimbabwe; deux sièges au Groupe des Etats d'Asie : Chine, Indonésie; un siège aux Etats d'Europe orientale : Yougoslavie; deux sièges aux Etats d'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine, Barbade; deux sièges aux Etats d'Europe occidentale et autres : Australie, France.

Les 29 membres élus pour un mandat d'une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1989 sont les suivants : huit sièges au Groupe des Etats d'Afrique : Botswana, Côte d'Ivoire, Kenya, Jamahiriya arabe libyenne, Rwanda, Soudan, Togo et Ouganda; sept sièges au Groupe des Etats d'Asie : Bangladesh, Inde, Jordanie, Oman, Pakistan, Arabie saoudite et Sri Lanka; et trois sièges au Groupe des Etats d'Europe orientale : Bulgarie, Tchécoslovaquie et Pologne.



Le Président

Les cinq sièges pour les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes vont au Chili, à la Colombie, au Costa Rica, au Guyana et au Mexique. Les six sièges pour les Etats d'Europe occidentale et autres Etats vont au Canada, à la Finlande, à Malte, aux Pays-Bas, à la Turquie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je félicite tous les Etats qui viennent d'être élus membres du Conseil d'administration.

Nous en avons terminé avec l'examen du point 16 a) à l'ordre du jour.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance je propose que la liste des orateurs pour le débat relatif au point 33 de l'ordre du jour intitulé "Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate" soit close demain à 16 heures. Je demande donc aux représentants désireux de participer au débat d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs aussi tôt que possible. S'il n'y a pas d'objections il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 45.

